

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 18 mai 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 12 mai 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 1 : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Candidature à l'appel à projets « Pour une transition agroécologique par l'échange et le partage » - Fondation Daniel et Nina Carasso**

*Étaient présents*

M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

*Ont donné pouvoir :*

Mme BRUNON Martine	À M. RAULT Serge
M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. GONON Christophe	À M. THOMAS Luc
M. MARION Philippe	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme MAZOYER Martine	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme PICARD Patricia	À M. ZILLIOX Charles

*Étaient absents :*

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

*Assistaient également à la réunion :*

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
M. Axel MARTICHE	Directeur adjoint
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

**Objet : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Candidature à l'appel à projets « Pour une transition agroécologique par l'échange et le partage » - Fondation Daniel et Nina Carasso**

La fondation Carasso, créée il y a désormais 12 ans, a émis ce printemps la troisième et dernière édition de son appel à projets.

Cet appel à projets a été conçu en partenariat avec la fédération des ADEAR (associations pour le développement de l'emploi agricole et rural), les CUMA de France (coopératives d'utilisation de matériel agricole), le réseau CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) et Trame (Tête de réseaux pour l'appui méthodologique aux entreprises agricoles et rurales). Il vise à soutenir les échanges d'expériences entre des collectifs d'agriculteurs.

Pour cela, la Fondation apporte un soutien financier et technique à des projets relatifs à des échanges entre des groupes d'agriculteurs issus de trajectoires de développement différentes autour de pratiques agroécologiques sur un territoire cohérent.

La fondation propose aux projets lauréats un soutien pouvant atteindre une aide totale de 60 000 € maximum sur 3 ans avec un taux d'intervention ne pouvant pas dépasser 67 %.

Ces objectifs convergent exactement avec les travaux engagés par le Parc naturel régional du Pilat en lien avec le collectif Patur'en Pilat qui visent notamment à renforcer les collaborations entre ce collectif et d'autres groupes d'éleveurs du territoire (CUMA de Saint-Paul-en-Jarez, Comité de développement agricole des Monts du Pilat) ou d'ailleurs (échanges en cours avec la Fédération des Éleveurs et Vétérinaires en Convention).

Au vu de cette convergence, le Parc du Pilat envisage de candidater à cet appel à projet qui pourrait conforter les moyens humains et financiers dans la mise en œuvre de ce projet.

Les actions menées dans le cadre de ce projet concerneraient plus particulièrement des prestations externes avec des temps collectifs et études de cas, des temps d'échanges entre agriculteurs, des frais de communication et du temps d'agent « Parc ».

Le plan de financement prévoit un total de dépenses de 45 000 € avec un soutien sollicité auprès de la Fondation Carasso de 30 000 €.

Une note d'intention est à déposer avant le 31 mai pour une première sélection que la Fondation réalisera avant l'été. Si le projet est pré-sélectionné un dossier complet de candidature sera à déposer pour une présentation devant un jury à l'automne.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dépôt d'une note d'intention pour répondre à l'appel à projets « Pour une transition agroécologique par l'échange et le partage » auprès de la Fondation Daniel et Nina Carasso.

.....

Pour extrait certifié conforme  
Pélussin, le 18 mai 2022

Le Président,

**Emmanuel MANDON**

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 18 mai 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 12 mai 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 2 : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat –  
Projet agro-environnemental et climatique 2023-2027**

*Étaient présents*

M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

*Ont donné pouvoir :*

Mme BRUNON Martine	À M. RAULT Serge
M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. GONON Christophe	À M. THOMAS Luc
M. MARION Philippe	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme MAZOYER Martine	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme PICARD Patricia	À M. ZILLIOX Charles

*Étaient absents :*

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

*Assistaient également à la réunion :*

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
M. Axel MARTICHE	Directeur adjoint
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

**Objet : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Projet agro-environnemental et climatique 2023-2027**

À partir de 2023, la nouvelle PAC (Politique Agricole Commune) prévoit, comme dans sa programmation précédente, le déploiement de Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) auprès des agriculteurs volontaires. Les MAEC sont des contrats de 5 ans qui engagent les exploitants à respecter des pratiques environnementales sur les parcelles engagées en contrepartie d'une indemnisation financière.

Pour mettre en place ces mesures, les territoires intéressés doivent élaborer un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC). Au-delà de la mise en œuvre des MAEC, ces projets prévoient aussi des actions complémentaires d'accompagnement des agriculteurs à la transition agroécologique.

Le Pilat s'est jusqu'à aujourd'hui toujours mobilisé sur ce dispositif. Entre 2014 et 2021, le PAEC porté par le Parc a été évalué de manière satisfaisante avec l'ensemble du territoire qui a été touché, de nouveaux exploitants agricoles engagés et des initiatives collectives créées.

Lors de la réunion du Comité de pilotage agriculture durable animée par le Parc le 7 avril dernier, les participants ont réaffirmé l'intérêt du maintien de ce dispositif pour le territoire.

Le calendrier proposé par la DRAAF pour que les territoires intéressés bénéficient des MAEC dès 2023 est le suivant :

- Avant le 31 mai 2022 : définition du périmètre du PAEC, des enjeux et partenaires principaux, et réponse à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'élaboration d'un PAEC (couplé ou non à une demande de subvention pour construire ce projet)
- Avant le 15 septembre 2022 : diagnostic de territoire, identification des MAEC, des actions complémentaires, définition de la gouvernance, des besoins financiers, des objectifs, etc. et réponse à l'appel à projet PAEC

Le plan de financement prévoit un total de dépenses de 7506,25 € avec un soutien sollicité auprès de l'État (ministère de l'agriculture et de l'alimentation - DRAAF) à hauteur de 6 000 € et donc un autofinancement de 1 506.25 €.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dépôt d'un dossier par le Parc du Pilat pour répondre à l'appel à projet PAEC, et autorise Monsieur le Président ou la vice-présidente déléguée à engager toutes les démarches pour ce faire.

.....

Pour extrait certifié conforme  
Pélussin, le 18 mai 2022

Le Président,

**Emmanuel MANDON**

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 18 mai 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 12 mai 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 3 : Convention de partenariat avec l'association Inter Parcs Massif Central pour la réalisation d'un documentaire dans le cadre du projet « Milieux ouverts herbacés 2 – Phase 3 »**

*Étaient présents*

M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

*Ont donné pouvoir :*

Mme BRUNON Martine	À M. RAULT Serge
M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. GONON Christophe	À M. THOMAS Luc
M. MARION Philippe	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme MAZOYER Martine	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme PICARD Patricia	À M. ZILLIOX Charles

*Étaient absents :*

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

*Assistaient également à la réunion :*

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
M. Axel MARTICHE	Directeur adjoint
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

**Objet : Convention de partenariat avec l'association Inter Parcs Massif Central pour la réalisation d'un documentaire dans le cadre du projet « Milieux ouverts herbacés 2 – Phase 3 »**

Le projet « Milieux Ouverts Herbacés 2 - Phase 3 » est un programme multi-partenarial à l'échelle du Massif central coordonné et animé par l'IPAMAC. Son objectif principal est d'accompagner les territoires dans la valorisation et la préservation de leurs milieux ouverts herbacés, en développant, mutualisant et diffusant les compétences et les savoirs agricoles.

Dans le cadre de ce projet, l'IPAMAC et 7 parcs du Massif central (dont le Parc du Pilat) ont réalisé neufs vidéos en format court (moins de 6 minutes) sur plusieurs initiatives en faveur de la préservation et la valorisation des pâturages du Massif central.

L'une de ces neufs vidéos valorise le travail mené par l'association Patur'en Pilat.

Ces neufs vidéos sont notamment accessibles sur le site <https://paturagesdumassifcentral.fr/>

Pour cette réalisation de vidéos, l'IPAMAC a recruté, dans le cadre d'une consultation, une agence de création audiovisuelle nommée Biplan. À la suite des tournages réalisés dans les 7 parcs, Biplan a récolté de nombreuses séquences qui n'ont pas pu toutes être exploitées dans les neuf vidéos en format court. Biplan a alors proposé de réaliser un documentaire en format long (52 minutes) diffusable sur les chaînes de télévision.

Le coût de cette opération menée par IPAMAC s'élève à 63 045 €. Elle est financée à hauteur de 31 522,50 € par l'État (FNADT) et de 21 391,88 € par l'Union Européenne (FEDER – Massif central).

Le montant restant à la charge d'IPAMAC et des 7 Parcs est de 10 130,62 €.

Le Parc du Pilat pourrait s'engager dans ce projet en contribuant à son financement à hauteur de 1000 €.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et sur la contribution financière de 1000 € à apporter par le Parc du Pilat.

.....

Pour extrait certifié conforme  
Pélussin, le 18 mai 2022

Le Président,

**Emmanuel MANDON**

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 18 mai 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 12 mai 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 4 : Aide aux Parcs nationaux ukrainiens accueillant des réfugiés des villes assiégées par les russes**

*Étaient présents*

M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

*Ont donné pouvoir :*

Mme BRUNON Martine	À M. RAULT Serge
M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. GONON Christophe	À M. THOMAS Luc
M. MARION Philippe	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme MAZOYER Martine	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme PICARD Patricia	À M. ZILLIOX Charles

*Étaient absents :*

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

*Assistaient également à la réunion :*

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
M. Axel MARTICHE	Directeur adjoint
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

**Objet : Aide aux Parcs nationaux ukrainiens accueillant des réfugiés des villes assiégées par les russes**

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a été saisie d'un appel à l'aide par la Direction du Parc national de Meotida en Ukraine qui doit faire face à une arrivée massive de réfugiés fuyant la violence des combats dans et autour de la ville de Marioupol.

Ce parc littoral, sur les bords de la Mer d'Azov, se retrouve aujourd'hui isolé du reste de l'Ukraine par l'occupation russe et doit faire face à l'aide à fournir à 50 000 réfugiés démunis. Les besoins au quotidien sont estimés à 600 €.

La Fédération des Parcs se propose de centraliser les dons des différents parcs naturels régionaux afin de n'opérer qu'un seul versement.

Le montant de ce versement est plafonné à 10 000 €. Les dons éventuellement en sus seront versés à la Frankfurt Zoological Society (FZS) qui aide à l'accueil des populations déplacées dans les parcs nationaux et les réserves d'Ukraine.

Il est proposé que le Parc du Pilat contribue à cette action à hauteur de 1 200 €.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour un don de 1200 €.

.....

Pour extrait certifié conforme  
Pélussin, le 18 mai 2022

Le Président,

**Emmanuel MANDON**

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 18 mai 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 12 mai 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 5 : Évolution des missions du Parc en matière de Paysage, Architecture et Urbanisme**

*Étaient présents*

M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

*Ont donné pouvoir :*

Mme BRUNON Martine	À M. RAULT Serge
M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. GONON Christophe	À M. THOMAS Luc
M. MARION Philippe	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme MAZOYER Martine	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme PICARD Patricia	À M. ZILLIOX Charles

*Étaient absents :*

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

*Assistaient également à la réunion :*

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
M. Axel MARTICHE	Directeur adjoint
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

## Objet : Évolution des missions du Parc en matière de Paysage, Architecture et Urbanisme

Depuis 2019, une réflexion visant à reconsidérer les missions du Parc en matière de paysage, d'architecture et d'urbanisme a été entreprise.

Jusqu'à présent le service architecture, urbanisme et paysage, composé de deux personnes Floriane REITZER (1 ETP) et Julien MARCEAU (0,9 ETP), agit principalement en réaction à des sollicitations des porteurs de projet ou d'aménagement qu'ils soient publics ou privés : révision de PLU, projet de construction ou de rénovation, implantation de panneaux publicitaires ou d'antenne de téléphonie mobile...

Aussi, ce service n'a-t-il que peu de possibilité d'être à l'impulsion d'actions dans les champs de la recherche, de l'innovation et de la sensibilisation pour répondre aux enjeux écologiques et climatiques, comme c'est le rôle attendu d'un Parc naturel régional.

Ce service est souvent perçu comme ayant un rôle de censeur, les sollicitations de conseil des porteurs de projet arrivant souvent trop tardivement.

Le Parc n'ayant pas possibilité d'accroître l'effectif de son service architecture, urbanisme et paysage, il a donc été décidé de revoir les missions de ce service.

La commission Aménagement du territoire et Paysage, réunie le 25 avril dernier, propose à la validation du Bureau les missions suivantes :

Les missions paysage, architecture et urbanisme du Parc doivent répondre aux enjeux de demain exprimés dans la Charte dans les champs du paysage, de l'architecture, de l'aménagement et de la planification. Elles s'adressent aux communes, aux EPCI, aux porteurs de projet (habitants, agriculteurs, artisans ...) et aux professionnels en les aidant dans la mise en œuvre de leur démarche de projet.

Les missions se scinderont en trois grands axes :

- Axe 1 : missions en réponse aux besoins des EPCI et Communes à définir dans le cadre de convention triennale avec chaque EPCI en lien avec les Communes – cf annexe jointe
- Axe 2 : missions d'impulsion du Parc
  - conseil en architecture pour les personnes privées
  - promotion de l'éco-rénovation : notamment via la redynamisation du centre de ressources sur l'habitat durable (Concours d'architecture, visites du centre, matériauuthèque à compléter ...)
  - animation et valorisation de l'Observatoire Photographique des Paysages et animation de la mise en œuvre des Plans de Paysage (PdP Transition et PdP Côtière rhodanienne)
  - choix de sujets avec la commission sur lesquels impulser une dynamique en lien par exemple avec la stratégie d'adaptation au changement climatique (travaux d'étudiants/ travaux de recherche / AMI ou séminaire sur désimperméabilisation, sur le confort d'été, sur l'habitat participatif ...)
- Axe 3 : missions obligatoires du Parc
  - rôle de Personnes Publiques Associées du Parc (Scot, PLU, PLH ...)
  - évaluation et révision de la Charte du Parc

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable de principe pour travailler sur une convention triennale avec chaque EPCI en lien avec les Communes, de définition des interventions du Parc, conformément à l'annexe jointe
- valide les 3 axes de missions tels qu'ils sont définis ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20220518-5D\_Offr\_Urb\_Arc-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022  
Publication : 24/05/2022

Pour extrait certifié conforme  
Pélussin, le 18 mai 2022

Le Président,

**Emmanuel MANDON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20220518-5D\_Offr\_Urb\_Arc-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Publication : 24/05/2022

## Annexe Missions Architecture, Urbanisme et Paysage du Parc

### Axe 1 : Missions en réponse aux besoins des EPCI et des Communes

Les principes de la nouvelle offre de service sont les suivants :

1. l'offre de service se formalisera à travers une convention établie avec chaque EPCI en lien avec les communes et sera différenciée en fonction des enjeux locaux et des besoins en ingénierie ; elle permettra d'identifier autant que possible le nombre et le cadre d'interventions du Parc par EPCI
2. elle devra favoriser la qualité paysagère, architecturale et urbaine et répondre aux défis de demain dans ces domaines
3. elle interviendra en "accompagnateur" et non pas en "contrôleur" ou en "censeur"
4. elle interviendra à des moments précis et plutôt en amont, lors de la réflexion qui précède l'étape de conception des projets
5. elle sera basée sur le principe de la coopération entre partenaires (EPCI, SCOT, services techniques communaux, services instructeurs, Agence d'urbanisme, Départements ...) et permettra de diffuser et de partager une culture du paysage, de l'architecture et de l'urbanisme entre ces acteurs
6. elle mobilisera les élus de la commission Aménagement du Territoire pour sa mise en œuvre et le suivi des opérations

La nouvelle offre de service agira selon les thèmes déclinés dans le tableau ci-dessous :

Quand il s'agit d'aménager un site emblématique du Parc, un site d'intérêt plus local ou un espace public <i>(ex. les Crêts du Pilat, le Gouffre d'Enfer, la Côtère rhodanienne, un belvédère, une placette, une cour d'école)</i>	Dès le stade de la réflexion, le Parc aide les bénéficiaires à la définition des besoins et des ambitions, à la rédaction du cahier des charges permettant de recruter un BE  Tout au long du processus d'aménagement, il apporte un soutien technique et financier aux opérations exemplaires et peut faciliter le montage des opérations en mettant en relation les partenaires institutionnels  Il met en œuvre les plans de paysage  Il aide à la mise en œuvre du guide signalétique  Il accompagne le volet paysager des projets de grandes infrastructures
Quand il s'agit d'aménager un quartier, une zone d'activités, de restructurer une friche <i>(ex. un lotissement communal, un permis d'aménager, une friche industrielle)</i>	Dès le stade de la réflexion, le Parc aide les bénéficiaires à la définition des besoins et des ambitions, à la rédaction du cahier des charges permettant de recruter un BE.  Le Parc aide au suivi des opérations exemplaires.
Quand il s'agit d'intervenir sur un bâtiment existant <i>(ex. un équipement communal, un bâtiment patrimonial)</i>	Le Parc aide les bénéficiaires en leur apportant un conseil en architecture  Le Parc apporte une expertise pour améliorer la

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20220518-5D\_Offr\_Urb\_Arc-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Publication : 24/05/2022

	connaissance du bâti ancien patrimonial et ainsi participe à une meilleure protection de celui-ci.
Quand il s'agit de réviser, modifier ou élaborer un PLU ou un PLUi	<p>Le Parc intervient en amont pour aider les communes et les EPCI à établir leur cahier des charges et choisir leur BE</p> <p>Le Parc intervient sur la qualité paysagère, architecturale et urbaine tout au long du processus d'élaboration, révision, modification du PLU</p> <p>Le Parc propose un avis technique sur le PLU ou le PLUi arrêté pour que le bureau du Parc puisse se positionner</p>

En ce qui concerne les avis sur les demandes d'autorisation, un travail est mené en collaboration avec les services de Vienne Condrieu Agglomération pour prioriser les dossiers sur lesquels il semble pertinent que le Parc rende un avis. Cette collaboration correspond à l'objectif de viser la qualité plus que la quantité dans les avis émis auprès des Maires et s'inscrit aussi dans le principe de coopération énoncé plus haut. Ce travail de priorisation se fait aussi sur les autres EPCI. Un courrier informant les communes est en cours auprès des communes concernées.

D'ici le mois de juillet 2022, une préfiguration de convention sera travaillée en interne à l'équipe avec les projets potentiels dans chaque EPCI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20220518-5D\_Offr\_Urb\_Arc-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Publication : 24/05/2022

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 18 mai 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 12 mai 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 6 : Rôle du Parc dans la mise en œuvre de la Stratégie des aires protégées**

*Étaient présents*

M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

*Ont donné pouvoir :*

Mme BRUNON Martine	À M. RAULT Serge
M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. GONON Christophe	À M. THOMAS Luc
M. MARION Philippe	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme MAZOYER Martine	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme PICARD Patricia	À M. ZILLIOX Charles

*Étaient absents :*

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

*Assistaient également à la réunion :*

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
M. Axel MARTICHE	Directeur adjoint
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

**Objet : Rôle du Parc dans la mise en œuvre de la Stratégie des aires protégées**

La stratégie nationale des aires protégées vise à l'horizon 2030 les objectifs suivants :

- 30 % du territoire national couvert par une aire protégée (à noter que les Parcs naturels régionaux sont considérés comme aires protégées)
- avec 10 % en protection forte (réserve naturelle, cœur de Parc national, arrêté préfectoral de protection de biotope..)

Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, si l'objectif de 30 % est d'ores et déjà atteint (36% en AuRa), il n'en est pas de même pour l'objectif de 10 % (3% actuellement en AuRA).

La mise en œuvre de cette stratégie se déclinera en 3 plans d'actions triennaux successifs, pilotés par l'État, via la DREAL et les DDT.

Pour construire ces plans d'action, une première phase de concertation s'est déroulée en 2021, permettant dans un premier temps d'identifier les sites pouvant rentrer dans la stratégie, ainsi que les meilleurs outils de protection à mobiliser en fonction des enjeux, des menaces et du contexte socio-économique.

Quatre catégories de sites ont ainsi été définis à l'échelle de la Région AuRA :

1. sites pour lesquels la démarche de protection est quasi-aboutie (périmètre définie et concertation locale aboutie)
2. sites pour lesquels les enjeux et périmètre bien définis mais il reste à réaliser la concertation locale
3. enveloppes territoriales pour lesquelles les enjeux et le périmètre sont à préciser afin de pouvoir engager un dialogue avec les acteurs locaux
4. sites qui méritent de mieux évaluer les enjeux, de préciser l'opportunité d'activer un dispositif de protection et d'étudier l'acceptabilité locale

Pour le territoire du Parc du Pilat, 2 secteurs ont été identifiés et validés dans le cadre de la concertation locale :

- les ravins rhodaniens, classés en catégorie 3 : le croisement des espaces naturels et espèces en présence avec les enjeux économiques et urbains du secteur mérite d'étudier la faisabilité d'une démarche de protection. Une étude pilotée par l'État sera lancée en 2022 avec engagement d'un dialogue territorial. Les opportunités dans ce secteur seront traités en coordination entre les DDT de la Loire et du Rhône, dans une logique de continuité le long de la côtière rhodanienne.
- les sept tunnels de la Dôme (gîtes à chiroptères), classés en catégorie 4, avec des enjeux encore à préciser.

Le Parc du Pilat est impliqué dans la démarche depuis le lancement de la révision de la SAP en 2020. Cette SAP est conforme à la charte actuelle du Parc, le Plan de Parc précise en effet que les Ravins Rhodaniens sont classés Site Écologique Prioritaire et chaque Ravin est un Site d'Intérêt Patrimonial. Quant aux 7 tunnels, ils sont classés en Site d'Intérêt Patrimonial

Considérant cette cohérence entre la SAP et la Charte du Parc, il est proposé que le Parc du Pilat apporte son appui aux démarches de concertation locale menées par l'État afin de faire émerger des propositions en vue de la préservation de ces secteurs.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour que le Parc du Pilat soit en appui des démarches de concertation locale menées par l'État, dans la mise en œuvre de la stratégie des aires protégées.

.....

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-254200363-20220518-6D\_MEO\_SAP-DE

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 24/05/2022  
Publication : 24/05/2022

Pour extrait certifié conforme  
Pélussin, le 18 mai 2022

Le Président,

**Emmanuel MANDON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20220518-6D\_MEO\_SAP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Publication : 24/05/2022